

Badge VARO : faites le plein d'avantages

Demandez votre badge VARO et bénéficiez d'avantages exclusifs !



VARO 

Conditions générales pour l'utilisation du badge VARO

1. Le badge est délivré à une société ou à un particulier (le titulaire) par VARO Energy Direct Sales AG, Chemin de la Longeraie 1, 1312 Eclépens (VEDS) ayant son siège à The Quadrolith, Neuhofstrasse 22, 6340 Baar, à titre de moyen de paiement sans espèces. Le badge est accompagné d'un code personnel (NIP). Il permet à son titulaire de régler uniquement des débits de carburant dans la station-service VARO d'Eclépens (Chemin de la Longeraie 1). Des retraits en espèces et des achats de marchandises sont exclus.
2. Le badge est établi contre un émoulement unique de CHF 20.- TTC. Le titulaire a la possibilité d'avoir plusieurs badges. Pour tout badge supplémentaire, un émoulement de CHF 20.- TTC est perçu.
3. La personne ou la société considérée comme titulaire du badge est responsable en cas d'utilisation abusive de celui-ci. Si le badge est perdu, volé ou abîmé, le titulaire doit immédiatement avvertir VEDS par téléphone (021 731 07 51) ou par courriel (veds.backoffice@varoenergy.com). Le badge sera bloqué dès que possible. Pour le remplacement du badge et du NIP, un montant de CHF 20.- TTC est facturé au titulaire. Pour des raisons de sécurité, le titulaire doit tenir secret son code NIP et le conserver dans un autre endroit que le badge.
4. Pour les retraits de carburant effectués au moyen du badge, VEDS établit une facture mensuelle. Cette facture doit être acquittée par un versement au plus tard à l'échéance de la facture. La facturation s'effectue sans aucun frais de traitement. VEDS se réserve toutefois le droit d'introduire ultérieurement des frais de traitement.
5. En cas de retard de paiement, tout éventuel rabais accordé au titulaire sur le prix du carburant sera supprimé. Dans ce cas ou en cas de retard de paiement, des intérêts de retard mensuels de 5 % calculés sur le solde débiteur seront en outre perçus.
6. La gestion, le suivi et l'encaissement des factures sont effectués par VEDS. Toutes les réclamations relatives à la facturation doivent être adressées à VEDS à l'adresse indiquée au chiffre 1 ci-dessus, par écrit, dans un délai de 15 jours dès réception du décompte mensuel, faute de quoi celui-ci est considéré comme accepté par le titulaire.
7. Le titulaire du badge s'engage à annoncer par écrit à VEDS tout changement d'adresse ou de nom.
8. VEDS est en droit de considérer comme légitime toute personne possédant le badge et connaissant le NIP. Par la composition du NIP, le titulaire atteste du débit et de l'exactitude du retrait de carburant et reconnaît être débiteur envers VEDS du montant correspondant.
9. VEDS est en tout temps autorisée à refuser sans justification des demandes de badges et à requérir des informations sur un demandeur du badge.
10. En cas d'inobservation par le titulaire des présentes conditions générales et des obligations qui en découlent, VEDS est en droit de bloquer le badge correspondant, d'en exiger la restitution immédiate et de résilier le contrat avec effet immédiat. Les frais de mise en demeure seront facturés CHF 160.- TTC et les frais de blocage CHF 10.- TTC par badge.
11. VEDS et le titulaire sont autorisés à résilier ce contrat par écrit pour la fin d'un mois. Le badge doit impérativement être renvoyé à VEDS dès la résiliation du contrat.
12. VEDS se réserve le droit d'adapter ou de compléter en tout temps les présentes conditions générales et les montants qui y sont mentionnés. Les modifications seront communiquées au titulaire du badge et seront considérées comme acceptées, sauf opposition écrite du titulaire dans les 15 jours dès réception de l'avis de modification. L'opposition du titulaire met fin au contrat, sous réserve du règlement du solde final.
13. Le titulaire autorise expressément VEDS ou son représentant à conserver, utiliser, traiter ainsi que diffuser les informations recueillies dans le contexte du présent contrat.
14. Tous les montants cités dans les présentes conditions générales s'entendent TVA incluse.
15. VEDS est habilitée à transférer les présents rapports contractuels ou certaines des prétentions ou obligations en découlant à des tiers (p. ex. établissements d'encaissement) en Suisse et à l'étranger et a le droit de rendre accessibles à ces tiers toutes les données nécessaires à cet effet.
16. Tous les rapports juridiques entre les parties sont soumis exclusivement au droit suisse. Le for juridique pour tout litige survenant dans l'interprétation, l'application ou l'exécution du présent contrat, est exclusivement à Lausanne.

En apposant ma signature sur le talon réponse « Demande de badge VARO », je certifie l'exactitude des données fournies. Je déclare avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales régissant l'utilisation de mon badge.

Expéditeur :

Atfranchir SVP
ou retourner
par e-mail

VARO Energy Direct Sales AG
Ch. de la Longeraie 1
1312 Eclépens

Vos avantages en un clin d'œil

- Station-service automatique accessible 24h/24 - 7j/7
- Factures mensuelles avec décompte complet
- Pas de frais administratifs mensuels
- Pas de frais de facturation
- Coût unique d'acquisition du badge de CHF 20.–
- Rabais permanent sur les carburants, de 3 cts/litre sur les prix affichés à la station-service

Station-service VARO

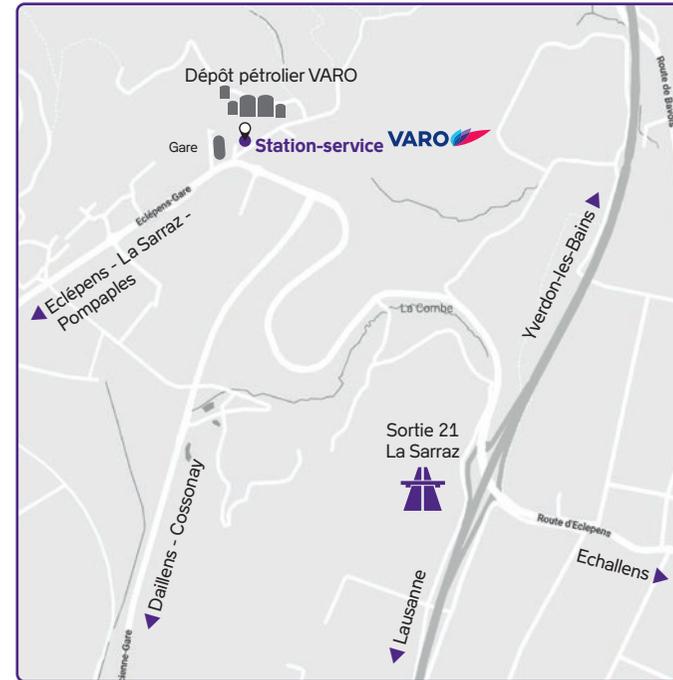
Eclépens
Ch. de la Longeraie 1
1312 Eclépens

Produits / prestations

- Sans plomb 95
- Sans plomb 98
- Diesel (véhicules légers et camions)
- AdBlue (véhicules légers et camions)
- Station de lavage avec aspirateur (avec badges différents)

Modes de paiement

- Cash (€ et CHF)
- Cartes de crédit
- Cartes bancaires
- Postcard
- Badges VARO



Demande de badge VARO

Prière de remplir ce formulaire en caractères d'imprimerie et de l'envoyer à :

VARO Energy Direct Sales AG
Ch. de la Longeraie 1
1312 Eclépens
Tél. 021 731 07 51 - veds.backoffice@varoenergy.com

Nom / Prénom :

Rue et N° :

Localité :

Tél. privé / prof. :

E-mail :

(pour la réception de vos factures)

Date de naissance :

Si société
N° identification
de l'entreprise (IDE) ou n° TVA :

Le demandeur confirme l'exactitude des données fournies et autorise VEDS à recueillir les informations supplémentaires nécessaires à la vérification de cette demande. Le demandeur a reçu les conditions générales d'utilisation du badge VARO et s'engage à les observer.

Lieu et date :

Signature :